

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : FORÊT : PROGRAMME DES TRAVAUX 2023 (3.6)

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**
Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission Espaces publics, Environnement et Travaux du 17 novembre 2022,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire de réaliser, en 2023, les travaux définis dans le programme de travaux annexé à la présente pour un montant de 11 890 € HT en fonctionnement et 10 770 € HT en investissement,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le maire,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer les devis se rapportant aux opérations énumérés dans le programme.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230131-2023_013_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.